



Identifiant de l'actionnaire :

Mention légale

**Assemblée Générale Annuelle (« AGA »)
et Assemblée Générale Extraordinaire (« AGE »)
des Actionnaires d'Aperam
du mardi 5 mai 2020 à 11.00 heures**

(pas de présence physique possible compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19, en conformité avec le règlement grand-ducal du 20 mars 2020)

Date et signature

Choisissez une des 2 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessus

1. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général d'Aperam, Monsieur Laurent Beuloye (ci-après, le « Secrétaire Général »), pour voter en mon nom et comme il le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées aux Assemblées Générales, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après:

.....*
* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Secrétaire Général.

2. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général, avec les instructions de vote suivantes :

AGA
Résolutions 1-14
Pour
Contre
Abstention

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV

AGE
Résolutions 1-2
Pour
Contre
Abstention

I	II

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposées, je donne pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

«Je m'abstiens»

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 1 avec pouvoir irrévocable au Secrétaire Général de voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Au cas où les actionnaires désignent une personne comme mandataire autre que le Secrétaire Général de la société, cette personne peut voter uniquement aux Assemblées Générales en donnant des instructions de vote au Secrétaire Général. Si de telles instructions de vote (avec ce formulaire de participation) ne parviennent pas le 30 avril 2020 à 17 heures (heure locale) au plus tard comme indiqué ci-dessous, elles ne sont pas prises en compte pour le quorum et ni pour le vote aux Assemblées

Pour les détenteurs d'actions d'Aperam directement inscrits dans le registre des actionnaires d'Aperam :

Pour être pris en considération, ce formulaire de participation doit être dûment complété, daté et signé et parvenir le **30 avril 2020 A 17 HEURES (HEURE LOCALE) AU PLUS TARD** à l'adresse suivante :

BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust

Operations
CTO – Assemblée Centralisée
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
F-93761 Pantin Cedex, France
Tél. : +33 1 57 43 83 02

Pour les détenteurs d'actions d'Aperam inscrits indirectement (par l'intermédiaire d'un système de compensation d'opérations sur titres) dans le registre des actionnaires d'Aperam:

Vous devez remettre ce formulaire de participation dûment complété, daté et signé à votre intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont détenues en compte.

Celui-ci devra s'assurer que votre formulaire, accompagné d'une confirmation de détention de titres émise par votre intermédiaire financier, parvienne au centralisateur local, mandaté par Aperam à cet effet, le **30 avril 2020 A 17 HEURES (HEURE DE LUXEMBOURG) AU PLUS TARD.**

A l'usage exclusive de la Société
Identifiant
Nombre d'actions

Inscrit chez Aperam
Détention dans un système de compensation

IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

- a) Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiquées ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire
- b) Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (*clearing system*), l'actionnaire doit avoir la qualité d'actionnaire d'Aperam à la «**Date d'Enregistrement**» (**Record Date**), **définie comme le 21 avril 2020 à minuit (24 heures), heure de Luxembourg**, et doit demander à son intermédiaire financier (banque ou autre institution financière) auprès duquel ses actions sont déposées d'envoyer un certificat d'enregistrement (*registration certificate*) concernant ses actions à la banque centralisatrice (telle qu'indiquée ci-dessous) qui doit le recevoir au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, le 30 avril 2020. Le certificat d'enregistrement doit clairement identifier le propriétaire des actions d'Aperam, le nombre d'actions enregistrées, et confirmer que les actions en questions sont enregistrées dans les livres de l'intermédiaire financier en question au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.
- c) Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Cependant, tout mandataire nommé par un actionnaire devra donner des instructions de vote au Secrétaire Général. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues à l'article 7 des statuts d'Aperam, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Le texte anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation ci-joint ensemble avec une traduction française.
En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des Assemblées Générales, nous devons collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant au recto de ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre des Assemblées Générales y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions conformément avec les statuts de la Société et les lois applicables. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre des Assemblées Générales.

Les données y compris les données personnelles peuvent être communiquées aux sociétés suivantes (« les Processeurs de Données ») impliquées dans différentes activités liées aux Assemblées Générales y compris pour leur organisation et/ou dans les opérations de vote:

- BNP Paribas Securities Services - Paris, France;
- Clearstream Banking – Luxembourg, G. D. Luxembourg; Euroclear-France - Paris, France; Euroclear Nederland - Amsterdam, Pays-Bas; Euroclear Belgium-Brussels ;
- Citi, New York, Etats-Unis d'Amérique.

La Société et les Processeurs de Données assureront la sécurité des données personnelles.

J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans.

Banques centralisatrices locales mandatées par Aperam :

- Pour les actions directement ou indirectement enregistrées dans le registre des actionnaires d'Aperam (les «Actions du Registre Européen») et qui sont incluses dans le système d'Euroclear Pays-Bas et admises à la négociation sur Euronext Amsterdam, ou incluses dans le système d'Euroclear France et admises à la négociation sur Euronext Paris, ou incluses dans le système d'Euroclear Belgique et admises à la négociation sur Euronext Bruxelles :

BNP Paribas Securities Services

CTO - Assemblée Centralisée
Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
F-93761 Pantin Cedex, France
Tel.: + 33 1 57 43 83 02 / Fax: + 33 1 55 77 95 01 ou + 33 1 40 14 58 90

- Pour les Actions du Registre Européen, qui sont incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et qui sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg:

BNP Paribas Securities Services, Corporate Trust Services

Global Trust Services - Corporate Action
33, rue de Gasperich
L-2085 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
Tél.: +352 26 96 23 89 / 62455 / 2407
Fax: +352 26 96 97 57

Vote par procuration électronique («E-voting»)

Les actionnaires ont la possibilité d'exercer leur vote électroniquement sur www.abnamro.com/evoting et en suivant le processus d'enregistrement en ligne. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

ABN AMRO Bank N.V.

Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, Pays Bas
Tel.: +31 20 343 2000 Fax: +31 20 628 8481